

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2026_185** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **30/07/2026**

Objet : **Décision de mise à disposition au profit des restos du coeur**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**

Date de télétransmission : **30/07/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DFCPAJI_D2026_0185 = D_cision de mise _ disposition Resto du Coeur.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260730-DAJI_D2026_185-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **30/07/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2026_0185

SALLES COMMUNALES
24 AVENUE ROGER SALENGRO
1 RUE BONNE NOUVELLE
8 RUE DE L'EUROPE
2 RUE DE SECLIN

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES
RESTO DU CŒUR**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCAJI_AR2026_0115 du 28 mars 2026 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant que la convention d'occupation des locaux sis 24 avenue Roger Salengro, 1 rue Bonne Nouvelle, 8 rue de l'Europe et 2 rue de Seclin n°2021-063 signée suite à la délibération n°54 du Conseil municipal du 5 décembre 2022 au profit de l'Association des Resto du Cœur est arrivée à son terme ;

Considérant la volonté de l'Association de renouveler la convention d'occupation selon les mêmes termes afin de pouvoir maintenir de ses activités ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une nouvelle convention tripartite avec l'Association « Resto du Cœur » faisant élection de siège social à WATTRELOS (59150), 6 rue du Peignage Amédée Prouvost, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis 24 avenue Roger Salengro, 1 rue Bonne Nouvelle, 2 rue de

Seclin et 8 rue de l'Europe et avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Tourcoing dont le siège social est situé 26 rue de la Bienfaisance à Tourcoing.

ARTICLE 2 : La mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an renouvelable chaque année pour la même durée par tacite reconduction sans toutefois pouvoir excéder le 31 décembre 2028.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

Pour le Maire,
Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER
Conseiller délégué auprès du Maire, en
charge de la vie administrative, des
affaires juridiques, de la logistique et de
la commande publique



Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site Internet le :